



## Information demande de garde alternée

Par **Lospoles**, le **12/01/2024** à **00:42**

Bonjour,

Je voudrais avoir de l'aide pour savoir ce que je peux faire dans mon cas de situation.

J'ai un fils de 2 ans et demi avec mon ex conjoint. Celui-ci a 3 enfants de 3 femmes différentes, à savoir une adulte de 18ans, une autre fille de 7 ans et mon fils.

La grande vit dans une autre ville, habituellement elle venait un weekend sur 2 mais ce n'est plus le cas depuis qu'elle a eu sa majorité, désormais elle vient à sa guise chez son père. Pour la seconde une garde alternée une semaine sur deux a été mise en place et acté par un JAF il y a 5 ans. Je ne comprends pas tout à fait leur organisation et je ne l'ai jamais vraiment comprise. Nous sommes séparés depuis un an et nous étions en accord verbale mais il m'imposait constamment son planning (vacances, organisation en période scolaire ect...) Tout cela calé sur le jugement qu'il avait du JAF avec son ex femme, pour qu'il puisse avoir mon fils et sa fille de 7 ans en même temps. Mais là, je n'en peux plus, il me prévient à chaque fois au dernier moment par exemple là il me prévient début décembre qu'on doit à nouveau changer le planning et ce pour toute l'année 2024. Sachant que de mon côté je ne peux ni m'organiser du coup, ni prévoir des rendez-vous et avoir un planning fixe de mon côté cette fois ci j'ai refusé de suivre le planning qu'il a avec son autre fille. J'accepte par contre qu'on reste sur les weekends où il l'a mais du reste je veux conserver les semaines impaires définitivement pour me permettre d'avoir de la visibilité sur mon planning, poser mes rendez vous et prévoir mes vacances. Du coup nous sommes en désaccord car d'après lui je cherche à créer une rupture entre les liens frère et soeur vue qu'ils se verront moins. Sur mon organisation il se verrait une année sur 2 les weekends et la moitié des vacances et une année sur 2 une semaine complète et la moitié des vacances. Car avec sa seconde fille son organisation change une année sur l'autre. Mon souhait du coup de rester uniquement sur les semaines impaires ne va pas dans le sens de son organisation avec son autre enfant. Pensez vous que ma demande est légitime ? De plus, mon fils fait souvent des crises et a du mal à créer des repères, effectivement j'estime que la garde alternée à un an est néfaste pour lui. Cela a été remarqué à la crèche ainsi je souhaite sinon demander une garde la semaine chez moi et un weekend sur 2 chez lui. J'ai constaté que lorsque mon fils était chez lui, il les laisser en total autonomie et ne prenait pas assez de temps avec lui. Ainsi pour moi ce serait le meilleur moyen de se recentrer sur lui et me permettre d'avoir du temps à lui consacrer et pour son père aussi. On ne parvient plus à s'entendre et je ne me vois pas chaque année changer mon planning et attendre qu'il me donne les directives en fonction de la décision prise précédemment par le juge pour un enfant qui n'est pas le mien mais qui effectivement reste la demi soeur de mon fils.

Que me conseillez vous svp? Je ne sais plus quoi penser et quoi faire ...

Par **Visiteur**, le **12/01/2024** à **09:13**

Bonjour,

On vous conseille de saisir le JAF et de préférence avec un avocat. Votre fils aura ainsi son propre planning qui sera défini dans SON intérêt et sera ... ou pas ... proche de celui de sa demi-soeur.

Ainsi vous ne serez plus obligée de respecter un accord verbal qui peut être modifié à tout moment.